



Débat Urbanités 4 décembre 2017

Le concours, un outil de politique citoyenne ?

Jeremy Hoskyn est architecte au service d'architecture de la ville de Zürich, qui organise 10 concours par an et gère 6'000 bâtiments municipaux. Il rappelle que le concours est une tradition suisse fondée sur le règlement de 1877. Le jury analyse les projets selon un certain nombre de points de discussions qui se regroupent en 3 thèmes majeurs que sont société, écologie et économie.

A Zürich, le public est intégré au jury depuis une vingtaine d'années. Cette participation peut être active ou passive, selon les expériences. Depuis 1995, le public peut assister au déroulement des jurys, en tant que spectateur. Cette participation respecte certaines règles : le public est identifié (concurrents non admis), il n'intervient pas et ne communique aucune information pendant le jugement. Les photos et enregistrements sont interdits. Cette démarche correspond à une politique de sensibilisation à l'architecture, permet d'anticiper la communication d'un projet et garantit une certaine transparence envers le public. En revanche, elle n'offre pas de liberté de manœuvre dans le jury et peut restreindre la discussion. C'est pourquoi la ville de Zürich a arrêté cette pratique depuis un an et demi. Toutefois, des discussions sont en cours pour la réintégrer occasionnellement.

Francesco Della Casa, architecte cantonal à Genève, poursuit en rappelant les différents types de concours SIA existants. Pour lui le concours est au centre des intérêts du Maître de l'Ouvrage (MO) qui peut choisir entre plusieurs projets et évaluer les coûts, des professionnels dont l'accès au mandat est ainsi équitable et dont le travail d'étude et de recherche est valorisé, et du public à qui le concours garantit qualité, innovation et diversité.

Une analyse des 80 concours organisés par le canton de Genève entre 2011 et 2017 montre que la moitié correspond à des logements, 15% à des espaces publics. Il y a peu d'établissements scolaires, et autant d'établissements pénitenciers. Ces concours ont été remportés à 60% par des lauréats uniques, les autres étant des lauréats plus récurrents. Ces lauréats sont à 57% genevois, 21% vaudois, 7 % zurichois.

A Genève, le public participe en amont du concours, dans la programmation (surtout urbaine) ou dans la participation au jury par délégation (coopératives, associations de quartier ou d'utilisateur...). Cette intégration de la société civile est considérée comme un apport, une collaboration plutôt qu'une mesure de prévention des oppositions. Ponctuellement, le choix est ratifié par les citoyens lors de référendums volontaires. La délibération d'un jury en public n'est pas pratiquée mais l'architecte cantonal souhaite la mettre en place.

Il poursuit par plusieurs exemples réussis de participation du public au processus du concours, sous différentes formes : programmation lors de plan de quartier ; représentant d'associations qui sont devenus ambassadeurs du projet lauréat de la caserne des Vernets ; délibération du jury en public et ratification du choix des experts par un vote lors du concours pour la place du marché à Renens ; développement du projet en collaboration étroite avec les usagers lors de Mehr Als Wohnen ; co-construction entre Ville et usagers sur la friche de la Belle de Mai à Marseille.

Grégoire Junod intervient en sa qualité de Syndic de Lausanne, et de non professionnel qui se doit de défendre « les projets qui plaisent au plus grand nombre ». L'architecture appartient au débat démocratique puisqu'elle nous entoure et construit notre environnement, notre cadre de vie. Actuellement, la phase de sélection d'un projet échappe aux représentants élus qui délèguent leurs compétences à des collèges d'experts. C'est contraire au processus démocratique. Ce choix ne peut ensuite pas être débattu par les élus, qui doivent pourtant le défendre et le porter.

Le Syndic défend le concours comme un outil de qualité, d'ouverture des mandats, de bénéfice d'expertise et de diversité des propositions. Toutefois cet outil reste fragile face aux craintes de dépassement des coûts et aux critiques externes. Il propose de développer de nouveaux outils, en partenariat avec les professionnels, pour trouver un équilibre entre démocratie et expertise.

Inviter le public à la délibération des jurys peut être une solution ; organiser un référendum obligatoire après la décision du jury aussi ; ou encore permettre au jury de soumettre 2 choix au public ou aux élus ? Il conclut sur le besoin de faire évoluer le processus de concours pour conserver qualité et démocratie.

Table Ronde

Francesco Della Casa émet un doute sur la dernière proposition de Grégoire Junod qui pourrait restreindre le choix à des questions de communication. Cette mesure soulève beaucoup de questions dans le public : que faire si les deux projets sont similaires ? Que faire si un seul projet convient ? Quelle confiance vis à vis du jury ? Grégoire Junod ne remet pas en cause l'expertise mais propose d'expérimenter pour faire évoluer la pratique _ les architectes présents lui répondent qu'ils ne peuvent pas se payer le luxe de participer à des concours expérimentaux. Plusieurs experts interviennent pour souligner la phase d'apprentissage sur plusieurs jours pour les non-professionnels qui apprennent lors des jurys à analyser les projets comme réponses au programme et non sous un angle esthétique ou émotionnel. C'est un sport d'équipe, une discussion dans laquelle les non-experts font généralement le même choix que les experts. Le jury est déjà démocratique.

Christina Zouboulakis intervient pour manifester l'intérêt de la SIA Vaud de permettre au public d'assister aux délibérations.

Hg